

REGLEMENT PARTICULIER

8^{ème} TOURNOI de Guilhaerand Granges par séries

des 22 et 23 janvier 2022

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la F.F.BaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres.

1. Les juges-arbitres sont **Jérémy POUZET**, juge arbitre Principal et **Guillaume COURTIN** juge arbitre adjoint. Le tournoi est autorisé par la FFBA D N°: **21.AURA.26/TI.F./006** . Le logiciel utilisé sera Badnet.
2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française classés dans les séries, **N3 à NC**. Les joueurs des catégories : minime, cadet, junior, sénior et vétérans sont autorisés à participer. Le tournoi est limité aux 250 premières inscriptions.
3. **Les tableaux comporteront :**
 - le samedi : les simples : une première phase en poules avec 2 sortants et une seconde phase en élimination directe jusqu'aux finales ou en poule unique.
 - le samedi : les mixtes : une première phase en poules avec 2 sortants et une seconde phase en élimination directe jusqu'aux finales ou en poule unique.
 - le dimanche : les doubles : une première phase en poules avec 2 sortants et une seconde phase en élimination directe jusqu'aux finales ou en poule unique.

Pour chaque tableau le nombre d'inscrits est limité. En cas de dépassement dans un tableau, une liste d'attente sera constituée. Les critères de priorité seront :

 - Ordre d'arrivée de la fiche inscription accompagnée de son règlement.
 - Fiche d'inscription expédiée sans son règlement (Email, Badiste...)
 - Joueurs inscrits dans leur série de classement.
4. **Les organisateurs, en accord avec les Juges-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.**
5. En cas de forfait d'un participant ou d'une paire, le joueur ou la paire pourra être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente (cf. article 3.2.5 du règlement des compétitions). Le cas échéant un joueur pourrait participer à trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi et ce en accord avec le joueur, les J.A. et l'organisation.
6. Le tournoi sera organisé par série en regroupant les joueurs et les paires selon la moyenne CPPH à la date du tirage au sort. Ainsi par exemple une paire R6/R6 possédant respectivement 100 et 110 points et possédant donc une moyenne de $(105 = (100+110) : 2)$ points pourra donc se trouver dans le tableau S2 alors qu'une paire R5/D8 possédant respectivement 130 et 24 points soit une moyenne de $(130+24) : 2 = 77$ pourra donc se trouver dans le tableau S3 car leur moyenne est plus faible.
7. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage jusqu'aux finales. Cependant en cas de litige, les JA désigneront un arbitre (ou faisant office) pour arbitrer le match. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points. Le temps de repos entre deux matchs sera de 20' minimum et pourra être réduit avec l'accord du joueur concerné.
8. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme (échancier). **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision des Juges-arbitres et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.** Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1 h 00 à l'avance.
9. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir **avant le dimanche 09 janvier 2020** en privilégiant une feuille par club, si possible. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement (chèque ou virement). **Le tirage au sort aura lieu le dimanche 09 janvier 2022.** Les droits d'engagement (18€ pour un tableau et 20€ pour 2 tableaux) ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail, etc...). Tout forfait ou abandon après le tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours par l'envoi d'un certificat à adresser à : Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton - 37 Route du Vercors - 38500 St Cassien ou par Email : sophie.bluy@badminton-aura.org sous peine de 2 mois de suspension de compétition (Interclubs et tournois). Merci de préciser la date et le lieu de la compétition.

10. Les têtes de séries seront désignées à l'aide du CPPH de la FFBad le 09 janvier 2022 avec l'accord des JA.
11. Les joueurs peuvent s'inscrire **sur un ou deux 2 tableaux** (Simple ou mixte le samedi et double le dimanche) de N3 à P12. Le coût pour un tableau est de : 18€ et de 20€ pour deux tableaux.
12. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera en vente dans la salle (Yonex AS20).
13. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de **3 minutes de préparation** avant le début du match, ils **devront tester leurs volants dans ce temps de préparation** (test des volants et changements de tenues).
Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par les Juges-arbitres et ce, quelque soit le niveau de la compétition.
14. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté faute, sauf au service, où il pourra être réengagé deux fois. Les filins seront comptés let au service comme en jeu.
15. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges-arbitres et devront obtenir l'accord de ces derniers. **Par ailleurs, ils devront revenir à l'heure indiqué par les JA. De plus ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence.**
16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes, boissons, serviette...).
17. Le plateau de jeu est réservé aux JA, aux organisateurs, aux joueurs et aux conseillers aux joueurs (selon consignes sanitaires en vigueur). Seul le Centre Omnisports sera équipé pour le coaching entre les points.
18. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au J.A.
19. **Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.Bad est exigée sur les terrains.**
20. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
21. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident...
22. La compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire applicables à la date du tournoi, et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet de l'Ardèche et la municipalité de Guilhaud Granges.
23. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges Arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.

Le comité d'organisation du TGV07
Le 04 novembre 2021

Les Juges Arbitres